

Réunion publique du Conseil Municipal lundi 31 mai 2021 à 20h30

Présents : Messieurs Gilles Bonneau, Aurélien Loizeau, David Pinto, Xavier Rousseau, Sébastien Boisselier, Laurent Marty, Amalric Marot, John Deschamps, Cyril Villiellm, Mesdames Maud Marquand, Lydie Gillot-Isquerdo, Vanessa Vastz
Absente : Martine Tuchon (pouvoir à Gilles Bonneau), Maria Vidal Pereira (pouvoir à Aurélien Loizeau) Marie-Claire Milot (pouvoir à Xavier Rousseau).
Secrétaire de séance : Maud Marquand

I – Délibérations à prendre :

2021-06-01 - Convention financière « Syndicat Des Energies de l'Yonne » pour les frais de remplacement de l'horloge astronomique

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'entreprise EIFFAGE est intervenue au mois de janvier 2021 afin de remplacer l'horloge astronomique du poste situé près du cimetière, qui commande l'éclairage public.

Le SDEY, qui assure la compétence éclairage public sur notre commune, a présenté une convention financière pour les frais de remplacement de l'horloge pour lesquels sa participation financière s'élève à 168,81 €, soit 25 % du montant T.T.C. des travaux.

La part qui reste à la charge de la commune s'élève à 506,42 € T.T.C. sur les 675,23 € T.T.C. facturés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention financière avec le SDEY.

2021-06-02 : Décision modificative au budget primitif 2021 du service eau et assainissement

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de prévoir des crédits à l'article 678 chapitre 67 « charges exceptionnelles » afin d'enregistrer deux annulations de factures d'eau sur l'exercice 2020 pour lesquels il a été accordé une remise suite à une fuite.

En effet, en cas de fuite d'eau constatée lors du relevé des compteurs d'eau, si les conditions fixées par la délibération du conseil municipal en date du 11.10.1985 complétée par une délibération du 13.11.2020 sont remplies, il est procédé à une estimation de la consommation d'eau familiale sur les 3 dernières années (pour la même période), et le reste (différence par rapport à la consommation réelle lue au compteur) considéré comme fuite, sera facturé par moitié à l'intéressé, l'autre moitié restant à la charge de la commune.

Il y a lieu aujourd'hui d'annuler 2 factures d'eau datant de 2020 pour lesquelles 2 nouvelles facturations ont déjà été calculées et facturées.

Ces annulations doivent être comptabilisées en dépense de fonctionnement pour un montant total de 1.468,72 €.

Le Maire propose au conseil municipal de prévoir la décision modificative suivante :

Article 678 chapitre 67	« charges exceptionnelles »	+ 1.500 €
Article 615 chapitre 011	« entretien et réparations »	- 1.500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et accepte cette décision modificative au budget primitif 2021 du service de l'eau et d'assainissement.

2021-06-03 : Créances éteintes dette ASLYN 98

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de la trésorerie de Pont-sur-Yonne concernant la liquidation judiciaire de l'association ASLYN 98.

En effet, il s'agit d'une liquidation judiciaire entraînant l'effacement de la dette de 240,00 € de l'ASLYN 98.

En conséquence, il y a lieu d'effacer cette dette de facturation d'une surveillance piscine datant de 2015, d'un montant de 240,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et charge le Maire d'émettre le mandat correspondant à l'article 6542 « créances éteintes » où les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021.

2021-06-04 : Contrat de location et de maintenance des photocopieurs mairie et école

Le conseil municipal ayant donné son accord de principe, le Maire a signé, conformément aux souhaits du conseil, un nouveau contrat pour la location et la maintenance des photocopieurs de la mairie et de l'école.

La commande est passée auprès de Yonne Copie pour la fourniture :

- 1 photocopieur KYOCERA TASKALFA 3253
- 1 photocopieur KYOCERA TASKALFA 3212

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le nouveau contrat Yonne Copie qui comprend :
 - La location (sur 63 mois) de 2 photocopieurs pour un loyer trimestriel 705,00 euros H.T.,
La société Yonne Copie confie à la société BNP Paribas Lease Groupe – Hexapage Finance, le soin de recouvrer le montant des loyers trimestriels.
 - Contrat de maintenance : 0,0035 € H.T. la copie en noir
0.035 € H.T. la copie en couleur
- autorise le Maire à signer le nouveau contrat avec Yonne Copie, BNP Paribas Lease Group et Hexapage Finance, et charge le Maire de signifier la présente décision à Monsieur le Receveur Municipal, Percepteur de Pont sur Yonne.

II – Informations diverses :

1°) Des compteurs ont été installés par l'UTI (Unité Territoriale des Infrastructures) du Conseil Départemental, le mercredi 29 mai 2021 conformément à la demande de la municipalité. Ces compteurs sont destinés à comptabiliser le nombre de véhicules légers et de poids lourds qui traversent le village en empruntant la RD25 (sur la route de Pont et la route de Thorigny). Ces compteurs vont également permettre de connaître précisément la vitesse de circulation de ces véhicules.

2°) Le conseil municipal était convié à une réunion de travail, le 18 mai dernier afin de visiter les locaux de la mairie et d'étudier les différentes possibilités d'aménagements. Une nouvelle réunion en présence de Mr Nicolas de l'ATD (Agence Technique Départementale), chargé du dossier, sera programmée dès que possible, afin de lui faire part des souhaits du conseil en matière d'aménagement et d'accessibilité.

3°) Le bureau d'études ENERGIO, mandaté par le SDEY dans le cadre du projet d'isolation des combles perdus des bâtiments communaux était présent sur la commune le 26 mai 2021. Les techniciens d'ENERGIO ont visité les combles de l'école, de la salle des fêtes et du bâtiment de la salle des associations.

Un rapport sur les travaux envisageables sur ces 3 bâtiments communaux sera transmis au SDEY qui prendra contact avec la commune.

4°) Le Maire remercie toutes les personnes (conseillers municipaux et Chapelins) qui se sont proposées pour tenir les bureaux de vote, les dimanches 20 et 27 juin 2021.

David Pinto, précise qu'il prépare actuellement, un guide pratique à l'usage des assesseurs, qui reprend toutes les instructions de la circulaire Ministérielle sur l'organisation matérielle et le déroulement des élections départementales et régionales.

5°) Le socle qui doit soutenir l'armoire optique a été installé sur le domaine public, dans le courant de la semaine 21, sur le trottoir au niveau du n°1 de la Grande rue.

6°) Le Maire informe le conseil que le panneau de limitation de vitesse lumineux à l'entrée du village côté Thorigny-sur-Oreuse, est défectueux.

Une expertise a été réalisée afin d'évaluer les dégâts et de chiffrer le coût d'une éventuelle réparation. Considérant la vétusté du matériel et les difficultés pour remettre en état ce panneau lumineux, le Maire propose de le remplacer et de faire établir des devis à des entreprises spécialisées.

7°) Aurélien Loizeau informe le conseil qu'un dossier CRTE a été transmis au Conseil Régional par le biais de la CCYN afin de lister les projets de travaux à réaliser sur la commune au cours des 5 prochaines années. Il s'agit :

- du projet de réaménagement et de mise aux normes de la mairie,
- de la rénovation thermique de l'école, de la salle des associations, de la salle des fêtes.

Le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) regroupe les principales subventions de l'Etat (DETR, DSIL...). A ce stade, aucun engagement de réalisation de travaux n'est signé. Le conseil sera informé de la suite de ce dossier.

8°) Une réunion de chantier avec Mr Dominique Michel du SDEY est prévue le vendredi 11 juin à 14h, afin de faire le point sur les travaux d'éclairage public programmés cette année. Gilles Bonneau, Aurélien Loizeau et Xavier Rousseau assisteront à cette réunion.

9°) Maintenance de l'horloge de l'église :

L'entreprise Sannier, chargée de la maintenance du mécanisme de l'horloge de l'église a dû réaliser en urgence, une réparation du marteau de tintement électrique assurant les sonneries. Le coût de cette réparation s'élève à 459,24 € T.T.C.

10°) L'interview d'Henri Guybet, comédien Français, prévue initialement en janvier 2021 est reportée au samedi 11 septembre 2021 à 14h à la salle des fêtes.

Pour annoncer cet événement, Henri Guybet et l'association JM Production ont donné leur accord afin que soit diffusée sur les réseaux sociaux, une petite vidéo de l'acteur.

11°) La commission « Chemins et Routes » se réunira le samedi 19 juin 2021.

12°) David Pinto fait le compte rendu de son entrevue avec l'équipe enseignante sur l'organisation d'une remise des prix aux écoliers par le conseil municipal.

Il prend note des suggestions des conseillers et propose de revoir l'équipe enseignante très rapidement.

Intervention des conseillers :

Vanessa Vastz propose au conseil de faire l'acquisition d'un abribus pour l'arrêt de Hollard afin de protéger les collégiens par temps de pluie. Le Maire suggère qu'une équipe se rende sur place dès que possible afin d'étudier les aménagements possibles.

Compte tenu des contraintes sanitaires allégées à compter du 30 juin, Laurent Marty demande au conseil de réfléchir à l'organisation de festivités pour la Fête Nationale du 14 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil charge le Maire de contacter la société « Soirs de Fêtes » afin d'obtenir une proposition pour un feu d'artifice qui sera tiré le mardi 13 juillet au soir.

Laurent Marty informe le conseil que le groupe musical « Session Irlandaise » dont fait partie un Chapelin, François Dornier, pourrait se produire un vendredi soir, le 25 juin prochain vers 18h sur la place de l'église. Cette prestation gratuite apporterait une animation lors du marché. Le conseil donne son accord.

Laurent Marty porte à la connaissance de l'assemblée, que des associations proposent de mettre à la disposition des collectivités, des kits de recyclage des masques chirurgicaux. Le conseil charge Laurent Marty de se renseigner sur cette initiative.

Laurent Marty informe le conseil que la commission « Communication, Patrimoine, Culture et Citoyenneté » se réunira très prochainement pour préparer le bulletin municipal du mois de juillet 2021.

Laurent Marty informe le conseil qu'une Chapeline lui a signalé l'état vieillissant du panneau d'entrée de La Pommeraie.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h

Le Maire, Gilles BONNEAU

